



Licenciement en incapacité problème papier

Par **bruno**, le **24/08/2011** à **13:42**

Bonjour, voilà je viens d'être licencié le 16 et sur ma lettre était marqué que mes documents se trouvaient à l'entreprise et quand j'ai appelé il m'a dit qu'il y avait un incendie et on m'a répondu qu'on allait me les envoyer doit-je faire un recommandé à mon employeur pour lui demander de me les envoyer ?

Par **nathalie**, le **25/08/2011** à **00:23**

Bruno, les documents de fin de contrat, votre employeur a l'obligation de les tenir à votre disposition. Il n'a donc aucune obligation de vous les envoyer. Si vous lui demandez par recommandé de vous les envoyer, vous allez vous mettre en tort. Envoyez-lui un recommandé avec AR en lui indiquant que les documents vous sont nécessaires et sont-ils à votre disposition dans l'entreprise où vous irez les chercher, ou envisage-t-il de vous les envoyer ? Voilà, c'est la demande que vous devriez lui faire.